

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme OLLIVAUX Anne-Cécile, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme FRADIER Isabelle, M. MAGRAS André, Mme LEGRY Christèle.

**Absents** : M. PIHUIT Arnaud, Mme BOYER Pia.

**Absentes excusées** : Mme PACHECO Nathalie donne pouvoir à M. FOUGLÉ, Mme BEAUSSIRE Mélanie donne pouvoir à M. MAGRAS André.

**Secrétaire de séance** : M. Henri PORCHER.

**- Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 août 2024.

Ajour à l'ordre du jour

Proposition commerciale et financière sur photocopieur TOSHIBA

**I – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'annuler la délibération n° 45 – 2024 en date du 28 août 2024 concernant la décision modificative sur le Budget assainissement et de la remplacer du fait d'un déséquilibre entre les recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement, afin de donner suite aux écritures d'ordre relative aux subventions d'équipements versées par la Société Terre et Toit en 2024 (C/131) d'un montant de 5 872.93 €, les prévisions budgétaires étant insuffisantes.

**DM 1 :**

Budget ASSAINISSEMENT

Recette Fonctionnement

**Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

C/ 777 Quote-part des subventions d'équipement + 839,00 €

Dépenses de Fonctionnement

**Chapitre 11 Charges à caractère général**

C/604 Achat d'études et de prestations + 839,00 €

Dépense Investissement

**Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

C /1391 Subventions d'équipement + 839,00 €

Recettes Investissement

**Chapitre 13 Subventions d'investissement**

C/131 Subventions équipement + 839,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

**II - RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTE**

**Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.**

**Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et notamment l'article 30,  
 Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
 Vu l'avis du Comité technique sur les Lignes Directrices de Gestion RH en séance du 14 décembre 2020,  
 Vu la délibération n° 074 - 2013 du 29 novembre relative à la détermination des « ratios-promouvables »  
 Vu l'arrêté n° 203-2020 en date du 31 décembre 2020 sur les lignes directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2021,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent peut prétendre à une nomination au grade supérieur.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur le Maire propose :

- de créer un poste **d'Adjoint technique Principal** de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024 d'une durée hebdomadaire de 29,50/35<sup>ème</sup>, et de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 29,50/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de créer un poste **d'Adjoint technique Principal** de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024 d'une durée hebdomadaire de 29,50/35<sup>ème</sup> et de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 29,50/35<sup>ème</sup> lors de la nomination au grade supérieur.

- stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cet avancement de grade.

### III – CCVIA : SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET AUTRES AMÉNAGEMENTS MATERIELS ET OUTILLAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il reste un reliquat de fonds de concours voirie de 7 483 € et que par ailleurs, la commune dispose de 22 500 € par an la période 2022 /2026 en Fonds de concours. Cela représente la somme exigible de 74 983 € pour 2024.

- Considérant que le solde du fonds de concours Voirie s'élève à 7 483 €,

- Considérant que le fonds de concours s'élève à 67 500 € pour les années 2022 /2023/ et 2024,

- Considérant que les dépenses pour la commune sont en autofinancement, sans aucune aide publique,

Le Conseil municipal sollicité un fonds de concours de 73 249.24 € auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné sur les opérations suivantes :

#### Année 2022

Opération	Opérations Projet Réalisation	Autofinancement	Fonds de concours sollicité
131	Tracteur	40 770,00 €	20 385,00 €
181	Défense incendie	6 602,04 €	3 301,02 €
	Réseaux souples	3 280,00 €	1 640,00 €
	Réseaux souples aménagements terrains	3 828,00 €	1 914,00 €
	Réseaux souples chemins piétons	3 432,00 €	1 716,00 €
411	Modernisation de voirie	14 280,00 €	7 140,00 €
	Mise en place poteaux incendie	7 970,00 €	3 985,00 €
	Illuminations de Noël	4 674,00 €	2 337,00 €
Totaux		84 836,04 €	42 418,02 €

#### Année 2023

Opération	Opérations Projet Réalisation	Autofinancement	Fonds de concours sollicité
181	Pose Portail	10 057,00 €	5 028,50 €
	Réseau incendie	14325,00 €	7 162,50 €
411	Aménagement piétonnier RD 91	1 859,84 €	929,92 €
	Signalisation verticale horizontale	974,500 €	487,25 €
Totaux		27 216,34 €	13 608,17 €

## Année 2024

Opération	Opérations Projet Réalisation	Autofinancement	Fonds de concours sollicité
131	Gyrobroyeur	1 649,00 €	728,18 €
	Souffleur Taille-haie	1 190,83 €	595,42 €
411	Fourniture signalisation voirie	1 456,36 €	929,92 €
	Modernisation voirie	30 149,90 €	15 074,95 €
Totaux		34 446,09 €	17 223,05 €

Tableau récapitulatif sur Fonds de concours sollicité pour les années 2022 /2023 /2024

Année	Autofinancement	Fonds de concours sollicité
2022	84 836,04 €	42 418,02 €
2023	27 216,34 €	13 608,17 €
2024	34 446,09 €	17 223,05 €
	146 498,47 €	73 249,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide et sollicite ces fonds de concours et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette demande.

### IV – ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC DE RÉSEAUX / RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une délibération n° 071 – 2023 a été prise en date du 25/10/2023 et rendu exécutoire le 31/10/2023 concernant une convention de groupement de commandes au titre des portages de levées de réseaux et schéma directeur en vue de la prise de compétence assainissement

Vu la convention de groupement de commandes entre la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et les communes membres,

Considérant l'article 9 sur la répartition du montant du marché passé par le groupement,

Le coordonnateur, qui est chargé du suivi du marché passé par le groupement, rémunère le/les titulaires de ce marché.

Chaque membre du groupement rembourse au coordonnateur la part de marché correspondant à ses besoins propres.

Déduction faite des subventions attendues directement par le coordonnateur, le montant total TTC restant sera réparti entre les membres du groupement.

La clé de répartition du montant de ce marché est définie comme suit :

Pour les opérations de levée de réseaux : selon la prestation réalisée sur le système d'assainissement de chaque membre du groupement,

Pour le schéma directeur : au prorata du nombre d'abonné du système d'assainissement de chaque membre du groupement.

L'estimation de ces montants, pour la collectivité de Feins, par application des clés de financement ci-avant indiquées est la suivante :

Prévision sur le Budget Assainissement pour l'année 2024 => 13 000,00 € TTC,

Reste à charge de 11 500,00 €.

Une facturation intermédiaire sera établie par le coordonnateur du groupement à l'attention de chacun des membres après chaque paiement de situation de /des titulaires du marché par le Coordonnateur.

La facturation du solde aux différents membres interviendra après paiement du décompte général et définitif du /des titulaires et encaissement du solde de la subvention attendue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de groupement de commandes entre la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et les communes membres (annexée à la présente délibération) et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## V – PROJET AMÉNAGEMENT PARKING DE LA BIJOUTERIE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les honoraires de la SARL CMOI pour la mission de maîtrise d'œuvre au titre de l'extension du parking la Bijouterie.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend la conception et la réalisation avec un total d'honoraires à 12 400,00 € hors taxe sur un montant de budget travaux à 155 000,00 € hors taxe avec un taux d'honoraires à 8 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre à 12 400,00 € Hors taxe et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette Affaire.

-----

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les honoraires de la SARL CMOI pour la mission d'assistance maîtrise d'ouvrage au titre d'une étude de faisabilité sur une restructuration du bâtiment Epicerie sur le territoire de la commune de Feins.*

La mission de maîtrise d'ouvrage comprend les plans des existants (Recollement / mise en place des existants) et l'étude faisabilité avec chiffrage avec un total d'honoraires à 3 900,00 € hors taxe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'ouvrage à 3 900,00 € Hors taxe et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette Affaire.

## VI – TOSHIBA : NOUVEAU CONTRAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un contrat de location a été validé entre la collectivité de Feins et la société Toshiba Leading innovation lors de la séance de Conseil en date du 28 avril 2021. Afin de réduire le coût actuel de location et volume de copies, une nouvelle proposition commerciale et financière valable jusqu'au 30/09/2024 est proposée par Toshiba TEC France et se définit comme suit :

**(passe de 2 500,47 €/ trimestre en 2024 à 2073,45 € par trimestre ) Le nombre de copies couleur et noir/blanc diminue vu le nombre actuel non consommé.**

L'offre commerciale se définit comme suit :

- Avec maintenance connexion e-bridge Noir & Blanc
- Avec prestations Connexion N & B ou couleur impression réseau – Scan réseau – Fax réseau et Formation ½ journée

	Solution actuelle	Solution proposée
	2515 AC Mairie Copieur neuf	2521AC Mairie Copieur neuf
		2510 AC école Copieur actuel
Volume trimestriel N/B École 195		17 000
Volume trimestriel Couleur École 195		1350
Coût copies N/B école 195		0,004 €
Coût trimestriel N/B École 195		68 €
Coût copies couleur École		0,04 €
Coût trimestriel couleur École		54,00 €
Volume trimestriel N/b Mairie	9 000	6 000
Volume trimestriel couleur Mairie	9 000	7 500
Coût copies N/B Mairie	0,004 €	0,004 €
Coût trimestriel N/B Mairie	36,00 €	24,00 €
Coût copies couleur Mairie	0,04 €	0,04 €
Coût trimestriel couleur Mairie	360,00 €	300,00 €
TOTAL TRIMESTRIEL	2115,00 € en 2021	2 073,45 €
MAINTENANCE	Coût actuel avec révision annuelle	

2 500,47 € en 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide le nouveau contrat pour la mairie et l'école pour un montant de **2 073,45 € Hors taxe par trimestre**, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat et tous documents relatifs à cette affaire.

Photocopieur mairie : e-studio 2521AC

Photocopieur école : e-studio 2510 AC actuel destiné pour les copies en noir et blanc, un nombre limité à 1200 copies couleur par trimestre.

#### VII – SALLE MULTIFONCTION : MISE EN PLACE TARIFS LOCATION

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de revoir la délibération n° 36 – 2023 en date du 26 avril 2023 concernant une tarification / journées de location depuis la mise en service de la salle multifonction basée à proximité de l'étang de Boulet à Feins.

Monsieur le Maire propose la location sur 2 jours **uniquement** le « samedi 10h00 au lundi 10h00 », pour des raisons d'organisation (état des lieux d'entrée et de sortie, etc.) et supprimer la location du sur 2 jours du vendredi au dimanche et celle-ci s'appliquera à partir de la présente délibération.

	1 jour	2 jours	Week-end
	J à J+1 de 10H00 à 10h00	Samedi 10h00 au lundi 10h00	Vendredi 10h00 au lundi 10h00
Petite salle + Bar	500 €	800 €	1000 €
Grande Salle + Bar	1000 €	1500 €	2000 €
Grande salle + Bar +Cuisine	1500 €	2000 €	2600 € (Vaisselle comprise)
Petite salle + bar + Cuisine	Non	Non	Non

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide la tarification de location / journée de location présentée ci-dessus à compter de la présente délibération.

#### VIII – QUESTIONS DIVERSES

##### ASTREINTE

Proposition de formation de tous les élus un samedi matin en présence de l'agent du Service technique

##### BIBLIOTHEQUE DE FEINS

Achat de mobilier / Devis ATIMCO / Augmentation horaire d'ouverture au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

Prochains Conseils : Les mercredis 30 octobre, 27 novembre 2024 à 20h30